



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 05 septembre 2019 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Claire CAILLON, Alain PREGEANT, Yvette LANÇON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sylvie RIBAIMONT, Lionel RUÉ-THIBAL, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès DUPONT (arrivée à 20h40), Virginie VINCENT, Nicolas VERNEAU.

Absents :

Bertrand GRISEL, qui donne pouvoir à Claire CAILLON,

Bruno MOREAU, qui donne pouvoir à Yvette LANÇON,

Joël BARON, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,

Stéphane LABBÉ, qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU.

Secrétaire de séance :

Isabelle HUARD.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout des points suivants :

- Décision du Maire
- Médiathèque : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Association Roses & Co : demande de subvention
- Signature du bail avec le locataire du 247 route de Chambord.

Délibération N°001/ septembre -2019

Participation financière aux écoles privées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la discussion lors de la séance du 18 juillet 2019.

Il rappelle au Conseil Municipal le courrier du 7 juin de la Préfecture sollicitant le versement de la commune aux OGE, sur la base de 170 euros ou 180 euros par élève selon les années scolaires concernées. Il s'agit du montant que la commune applique pour les enfants de Chambord scolarisés à Huisseau sur Cosson.

Le Conseil Municipal, après discussion,

Par 14 voix POUR

1 voix CONTRE

Accepte de verser aux OGE Notre Dame de Blois, Monsabré de Blois, Notre Dame de Vineuil, la contribution sur la base de 170 euros par élève pour l'année scolaire 2014/2015 et 180 euros par élève pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017.

Délibération N°002/ septembre -2019

Participation volontaire au BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2018 pour les encarts publicitaires dans le bulletin municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces tarifs pour 2019.

Entreprises extérieures à la Commune :

-1/8 page	100 euros
-1/4 page	200 euros
-1/2 page	350 euros

Entreprises de la Commune (abattement de 40 %) :

-1/8 page	60 euros (carte de visite)
-1/4 page	120 euros
-1/2 page	210 euros

Délibération N°003/ septembre -2019

Redevance d'occupation du domaine public gaz 2019

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la redevance GRDF pour un montant de 490 euros pour l'année 2019.

Délibération N°004/ septembre -2019

Remboursement d'une facture à un élu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu lieu d'effectuer une commande complémentaire de stores. Cette commande a été effectuée sur Internet et réglée au moyen de sa carte bancaire personnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte que le remboursement de cette facture soit fait à Monsieur le Maire pour un montant de 111.96 euros.

Délibération N°005/ septembre -2019

Baux commerciaux - Bail salon de coiffure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial du salon de coiffure arrive à échéance le 30 septembre 2019.

Il propose de le reconduire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de reconduire le bail commercial soumis à l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux) du salon de coiffure - 247 route de Chambord, à Madame BOUCHERY Fabienne épouse BRUNET, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail en l'étude de Maître BRUNEL.

Délibération N°006/ septembre -2019

Baux commerciaux - Café-Bar

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'information faite lors de la séance du 18 juillet 2019 à savoir la cession du fonds de commerce de Monsieur FASSOT au 30 septembre 2019.

Les repreneurs sont Monsieur et Madame Luc DUBUFFET avec un début d'activité à compter du 1^{er} novembre 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- Que la commune conserve l'usage des locaux au mois d'octobre afin d'y effectuer divers travaux (peinture - pose d'une porte).
- Que la Commune offre aux locataires le loyer du mois de novembre 2019 et que les loyers débutent à compter du 1^{er} décembre.
- Que la commune permette aux preneurs de sous-louer l'appartement.

Le montant du loyer s'élève à 952.32 euros HT.

Il est soumis à l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux). Les diagnostics nécessaires à l'élaboration du bail sont en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de conclure le bail commercial du café-bar avec Monsieur et Madame Luc DUBUFFET, aux conditions ci-dessus, à compter du 1^{er} novembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail en l'étude de Maître BRUNEL.

Délibération N°007/ septembre -2019

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Délibération N°008/ septembre -2019

Personnel communal : création d'un poste d'attaché hors classe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'attaché hors classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'attaché hors classe à compter du 1^{er} octobre 2019.

Délibération N°009/ septembre -2019

Médiathèque : charte de coopération entre la Mairie et les bénévoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu entre la Mairie et les bénévoles. Il a été décidé la rédaction d'une charte de coopération entre la Mairie et les bénévoles. Monsieur le Maire soumet ce document aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la charte de coopération entre la Mairie et les bénévoles. La charte est annexée à la présente délibération.

Délibération N°010/ septembre -2019

Rapport annuel sur l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'eau 2018. Il communique au Conseil Municipal les données essentielles de ce rapport.

Ce rapport sera mis sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur l'eau 2018.

Délibération N°011/ septembre -2019

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis ci-dessous ont été acceptés :

- Travaux Chemin de la Touche - Entreprise EUROVIA pour un montant de 14.707 euros H.T. 17.648,40 euros TTC.
- Travaux Rue du Docteur Audy - Rue de la Charmoise et cour école : Entreprise EUROVIA pour un montant de 4.948 euros H.T. 5.937,60 euros TTC.

Pour information, les travaux de ravalement de la façade arrière Mairie-école ont été réalisés. Les systèmes de vidéo-protection pour les écoles ont été posés.

Délibération N°012/ septembre -2019

Médiathèque - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif pour l'acquisition de mobilier et de grilles d'exposition pour la médiathèque.

Le montant des acquisitions s'élève à 4.410,80 euros H.T. Il est proposé de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental avant le 30 septembre 2019 pour l'acquisition de mobilier et de grilles d'exposition.

Autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier.

Délibération N°013/ septembre -2019

Association Roses and Co - Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation de l'association Roses and Co lors de l'élaboration du budget.

Il présente au Conseil Municipal une demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1.000 euros par 14 voix POUR - 1 abstention.

Délibération N°014/ septembre -2019

Signature du bail avec locataire appartement 247 route de Chambord

Monsieur le Maire informe que l'étude de Maître BRUNEL a fixé le rendez-vous de signature du bail du logement 247 route de Chambord le 24 septembre 2019 à 9h30 à l'étude de Huisseau sur Cosson.

Monsieur le Maire sera absent. Il propose de désigner un adjoint pour la signature de cet acte.

Le bail sera signé en présence de Monsieur Bertrand GRISEL ou de Monsieur Alain PREGÉANT.

AFFAIRES DIVERSES

1/ Point rentrée scolaire par Madame Claire CAILLON

Effectif maternelle : 71 élèves

Effectif élémentaire : 120 élèves

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de Madame Denise GOURDIN au 1^{er} octobre.

Le recrutement pour son remplacement est en cours.

3/ Il est rappelé au Conseil Municipal la manifestation du 21 septembre 2019 sur le terrain de la Croix Boureau à partir de 15 heures FESTIV HUISSELLOISE (FEH) et Forum des associations.

4/ Une réunion publique aura lieu à Bracieux (salle de la Communauté de Communes du Grand Chambord) le jeudi 19 septembre 2019 à 18 heures sur le PPI (Plan Particulier d'Intervention) en cas d'accident nucléaire à la centrale de Saint-Laurent.

5/ Madame Claire CAILLON évoque la conférence sur Alphonse Daudet présentée par Monsieur Charles-Armand KLEIN le 13 septembre 2019 à 18h30 salle du Conseil Municipal.

Et rappelle la prochaine conférence du 11 octobre 2019 sur le thème « L'Afrique et l'eau », en partenariat avec l'association du BURKINA-FASO.

6/ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu suite à la pose d'un panneau interdisant l'accès aux chiens sur l'aire de l'Hardillet. Madame Virginie VINCENT fait part de son incompréhension quant aux horaires d'utilisation du City-Park.

Monsieur le Maire indique la nécessité de prendre des mesures face aux abus, incivilités et nuisances pour le bien-être des utilisateurs et du voisinage. L'arrêté a été pris.

Les élus évoquent de nombreuses dégradations et incivilités sur la commune par des groupes de jeunes et précisent qu'il faudrait interpeller les parents de ces adolescents.

7/ Madame Yvette LANÇON rappelle le marché du mercredi : 3 commerçants avec des créneaux horaires différents.

Elle rappelle également la BOURSE AUX JOUETS programmée le 27 octobre prochain dans la salle des fêtes.

8/ Monsieur Nicolas VERNEAU rappelle que les règles d'urbanisme sont applicables de la même manière aux administrés, élus ou agents.

9/ Monsieur Alain PREGEANT informe le Conseil Municipal qu'il reste quelques travaux de marquage à réaliser au niveau de l'écluse du Chiteau. Il doit recontacter l'entreprise.

Les travaux du Chemin de la Fontaine du Receveur sont en cours.

Les travaux du bateau à reprendre Rue de Morest seront faits le 13 septembre 2019.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,



Joël DEBUIGNE